

(ÉIQ)» (*Québec Incidence Study*), the analysis substantiates individual and family attributes of 1778 neglected children. Results show that family structures whose indication of neglect is judged well-founded by the welfare services differ from those of the general population. Contrary to what most research suggests, the father is present in situations of neglect. The family socio-economic characteristics and the problems encountered by the children and the parents vary according to the family structure. Of all negligent families, single-parent families headed by women are particularly affected by economic and social poverty, especially where the father is absent. The involvement of research and intervention is discussed.

Key words: fatherhood, child neglect, family structures.

La majorité des recherches sur la négligence envers les enfants a mis l'accent sur le rôle de la mère (Swift, 1995 ; Schumacher, Slep, Smith, & Heyman, 2001). La structure familiale et le rôle des pères dans les situations de négligence ont été très peu étudiés jusqu'à maintenant. Pourtant, des chercheurs ont soulevé l'hypothèse que l'importance des figures paternelles au sein de ces familles serait sous-évaluée de même que la complexité des rapports conjugaux. De plus, la centration sur les mères uniquement ne permet pas de saisir de façon adéquate le rôle et les caractéristiques de toutes les figures parentales gravitant autour de l'enfant. L'Étude d'incidence québécoise (ÉIQ) sur les cas de mauvais traitements, de négligence et de troubles de comportements des jeunes signalés aux services de protection offre des données inédites pour documenter ces thèmes encore peu explorés. Plus spécifiquement, la présente analyse vise à décrire les différentes structures familiales dans les situations de négligence fondée et à les distinguer selon la présence ou non d'une figure paternelle (cohabitante ou non). L'étude documente également les difficultés de fonctionnement des figures parentales et des enfants de même que les caractéristiques socioéconomiques des familles. Enfin, l'étude débouche sur une analyse des implications pour la recherche et l'intervention.

Recension des écrits pertinents

La négligence constitue une forme de mauvais traitement qui se présente non pas comme une agression envers un enfant mais plutôt comme une omission dans les soins qu'il requiert (Minty & Pattinson, 1994). La négligence se définit, en effet, comme l'absence de satisfaction d'un des besoins fondamentaux d'ordre physique, intellectuel ou affectif d'un enfant, indépendamment de la cause (Dubowitz, Black, Starr & Zuravin, 1993).

Au Canada (Trocme et al., 2001) comme au Québec (Tourigny et al., 2002), la négligence est l'objet de près de la moitié des signalements aux services de protection de la jeunesse. Les situations de négligence signalées et reconnues comme fondées sont souvent récurrentes ou chroniques et elles sont en constante augmentation au Québec : les taux de négligence fondée ont presque doublé entre 1993 et 1999, passant de 3,8 pour 1 000 enfants à 6,15 pour 1 000 (Blanchard, Bouchard, Hélie, & Mayer, 2002).

Structures familiales, paternité et négligence : des réalités à revisiter.

Family Structures, Paternity and Negligence: Realities to Revisit

M. Mayer¹
S. Dufour²
C. Lavergne¹
M. Girard¹
N. Trocmé³

1. Institut de recherche pour le développement social des jeunes
2. Université de Montréal
3. Université McGill

Le présent article a été réalisé en partie grâce au soutien du Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants.

Correspondance :
Sarah Dufour
École de psychoéducation
Université de Montréal
C.P. 6128, Succ. Centre-ville
Montréal QC H3C 3J7
Tél. : (514) 343-6111,
poste 1-0762
Courriel :
sarah.dufour@umontreal.ca

Résumé

Le rôle des pères dans les situations de négligence envers les enfants est peu étudié. La propension des recherches à se centrer sur les mères ne permet pas de saisir de façon adéquate le rôle et les caractéristiques de toutes les figures parentales (biologiques ou non, cohabitant ou non) gravitant autour de l'enfant. La présente étude vise à décrire les structures familiales dans les situations de négligence fondée et à identifier les caractéristiques qui les distinguent. À partir de données colligées par les intervenants dans le cadre de l'Étude d'incidence québécoise (ÉIQ), l'analyse documente les caractéristiques individuelles et familiales de 1 778 enfants négligés. Les résultats montrent que les structures des familles dont le signalement de négligence est jugé fondé par les services de protection se distinguent de celles de la population générale. Contrairement à ce que suggèrent la plupart des recherches, les pères sont présents dans les situations de négligence. Les caractéristiques socioéconomiques des familles et les problèmes rencontrés par les enfants et les parents diffèrent selon la structure familiale. De toutes les familles négligentes, les familles monoparentales dirigées par des femmes sont les plus touchées par la pauvreté économique et sociale, surtout dans le cas où le père est absent. Les implications pour la recherche et l'intervention sont discutées.

Mots-clés : paternité, négligence, structures familiales.

Abstract

Very few studies deal with the father's role in situations of child neglect. The tendency for research to focus on the mother does not allow to adequately capture the role and the attributes of every parent (biological or not, cohabiting or not) who revolves around the child. This study is aimed at describing family structures in situations of substantiated child neglect and at identifying the attributes which characterize them. Using the data collected by the participants as part of the «Étude d'incidence québécoise

de Daly & Wilson, 1996, 1999). L'étude canadienne sur l'incidence des mauvais traitements envers les enfants révèle, quant à elle, que 46 % des cas de négligence fondée mettent en cause un père biologique ou substitut (Trocme et al., 2001).

La centration sur la mère constitue une tendance lourde dans la recherche comme dans l'intervention des organismes de protection de la jeunesse. À peu près absents de la recherche sur la négligence, les pères biologiques et les conjoints cohabitant avec les mères sont également rarement impliqués dans les différentes étapes de l'évaluation des signalements par les organismes de protection. Par méconnaissance de cette clientèle, l'action auprès des hommes impliqués directement ou indirectement dans des situations de mauvais traitements est marginale, peu adaptée à leur réalité et soumise à de nombreux stéréotypes et préjugés (Dulac, 2001 ; Leashore, 1997 ; Taylor & Daniel, 2000). Le besoin d'analyser les liens entre les structures familiales et la situation des enfants négligés est pressant afin de mieux rendre compte du rôle de toutes les figures parentales entourant l'enfant.

Objectif de l'analyse

Le premier objectif de l'analyse vise à décrire les différentes structures familiales dont le signalement de négligence aux services de protection est fondé en distinguant ceux qui impliquent une figure paternelle. Le deuxième objectif consiste à identifier les problèmes vécus par les enfants et les parents ainsi que les caractéristiques socioéconomiques selon les différentes structures familiales. Le troisième objectif est centré plus spécifiquement sur la comparaison entre les caractéristiques des familles monoparentales dirigées par des femmes, selon que le père de l'enfant est présent ou non dans la vie de l'enfant.

Méthodologie

Procédure de collecte de données

Les données utilisées dans la présente analyse proviennent de l'Étude sur l'incidence et les caractéristiques des situations d'abus, de négligence, d'abandon et de troubles de comportement sérieux signalées à la Direction de la protection de la jeunesse au Québec (ÉIQ, Tourigny et al., 2002). L'ÉIQ documente pour la première fois l'ensemble des signalements reçus dans 16 des 18 régions sociosanitaires du Québec entre le 1er octobre et le 31 décembre 1998. Le Nunavik et les Terres-cries-de-la-Baie-James ont été exclus de l'étude en raison de leur faible population et des difficultés d'accès.

Les intervenants de chaque Direction de la protection de la jeunesse ont complété un formulaire d'enquête pour chacun des signalements retenus à la fin de l'évaluation de la situation signalée. Cet outil, adapté au contexte québécois, est inspiré de questionnaires utilisés dans des enquêtes similaires aux États-Unis (Sedlak & Broadhurst, 1996) et au Canada (Trocme et al., 2001). Le formulaire permettait notamment de recueillir des informations sur les mauvais traitements

Comme le souligne Belsky (1993), les mauvais traitements envers les enfants sont multidéterminés par une variété de facteurs agissant à divers niveaux. Entre autres, les liens entre les caractéristiques de l'unité familiale tels le statut marital et/ou la structure familiale et les mauvais traitements envers les enfants ont souvent été étudiés, mais essentiellement sous l'angle de la sur-représentation des familles monoparentales (Tomison, 1996).

Les écrits scientifiques, centrés sur les caractéristiques des mères, révèlent en effet que les enfants négligés vivent surtout dans des familles monoparentales dirigées par des femmes isolées socialement et aux prises avec une diversité de problèmes sociaux et de santé (Crittenden, 1999 ; Garbarino & Collins, 1999 ; Gaudin, 1993 ; Jones & McCurdy, 1992 ; Swift, 1995). Les liens entre la pauvreté, les structures familiales et les mauvais traitements sont étroits et complexes. La pauvreté constitue un facteur de risque important de mauvais traitements (Baumrind, 1994 ; Macdonald, 2001 ; Peirson, Laurendeau, & Chamberland, 2001), particulièrement dans le cas de la négligence, concentrée chez les plus pauvres des pauvres. Par ailleurs, les familles monoparentales dirigées par des femmes étant la structure familiale le plus souvent aux prises avec la pauvreté (Bachrach, 1983, citée dans Tomison, 1996), la contribution respective de la pauvreté et de la monoparentalité aux mauvais traitements est difficile à établir (Tomison, 1996). Par exemple, Coulton et ses collègues (1995) rapportent une forte corrélation entre la pauvreté des aires géographiques étudiées et leur proportion de familles monoparentales dirigées par une femme ; c'est ainsi que, dans leur étude, la variable de monoparentalité appartenait au facteur « appauvrissement » et ce facteur expliquait la plus forte proportion de la variance des taux de mauvais traitements dans les milieux de résidence.

Les liens entre la paternité et la négligence sont particulièrement peu documentés (Allen & Epperson, 1993 ; Dubowitz, 1999 ; Lacharité, 2001 ; Martin, 1983 ; Radhakrishna et al., 2001), limitant ainsi l'étude des liens entre les structures familiales et cette forme de mauvais traitement (Tomison, 1996). Pourtant, Lacharité (2001) et Radhakrishna et al. (2001) ont récemment soulevé l'hypothèse selon laquelle les hommes seraient beaucoup plus présents dans les familles négligentes que le suggèrent les recherches antérieures. Ces travaux ne rendraient pas toujours compte de la complexité et de la mouvance des rapports conjugaux au sein de ces familles et l'importance des pères, biologiques et substituts, serait sous-évaluée.

Dans leur rôle parental, les hommes peuvent être considérés à la fois comme une menace ou un atout pour le bien-être de l'enfant (Taylor & Daniel, 2000). Des études révèlent que dans certaines circonstances, l'engagement paternel, que ce soit du père biologique ou du conjoint de la mère, semble un facteur de protection contre l'abus et la négligence (Biller & Solomon, 1986 ; Dubowitz et al., 2000 ; Egeland, Jacobitz & Sroufe, 1988 ; Quinton, Rutter, & Liddle, 1984 ; Turcotte, Dubeau, Bolté, & Paquette, 2001). D'autres études montrent, par contre, que les conjoints des mères ne constituent pas toujours une source significative de soutien pour la mère négligente (Lacharité & Robidoux, 1996 ; Polansky et al., 1981) et leur présence augmenterait parfois le risque d'abus et de négligence (voir les recensions

Définition des variables

Les situations de négligence

Les situations de négligence fondée incluent les situations de négligence physique, de négligence médicale, de négligence éducative, le défaut de superviser ou protéger (pouvant entraîner un préjudice physique, un abus sexuel ou des problèmes de comportement), le défaut de procurer un traitement, les problèmes reliés au mode de vie des parents (ex. : toxicomanie) ainsi que l'indifférence affective, l'ignorance ou la non-approbation. Des définitions cliniques de chacune de ces formes de négligence ont été fournies aux intervenants à l'intérieur d'un guide¹.

Les problèmes vécus par les enfants ou leurs parents

Les intervenants devaient identifier, à partir d'une liste de problèmes possibles, ceux vécus par les enfants ou leurs parents (voir la liste de ces problèmes aux tableaux 4 et 5). La majorité de ces problèmes sont qualifiés de « connus », c'est-à-dire qu'il y a eu un dévoilement ou un diagnostic posé par un professionnel. Les problèmes sont « soupçonnés » si l'intervenant considère ses soupçons suffisamment importants pour les inclure dans leur rapport ou pour en discuter avec son collègue s'il avait à lui transférer le dossier. L'analyse a regroupé les problèmes connus et soupçonnés suite à une vérification ayant démontré que la distinction entre ces deux catégories ne suscitait pas de différence significative.

Les caractéristiques socioéconomiques des familles

Les caractéristiques socioéconomiques des familles regroupent :

- le niveau de revenu annuel : la famille a un revenu annuel de moins de 15 000 \$ ou reçoit des prestations sociales (aide sociale) ;
- le niveau de scolarité : aucun des parents n'a atteint le niveau de scolarité du secondaire 5 ;
- l'exclusion du marché du travail : aucun des parents ne reçoit un revenu de travail.

Les types de parents

La parentalité est définie de la manière suivante :

- le parent (mère ou père) est le parent biologique ou adoptif, qu'il cohabite ou non avec l'enfant ;
- le parent substitut (mère ou père substitut) désigne le ou la conjoint-e cohabitant du parent biologique.

1. Par exemple, le guide définit la négligence physique comme suit : « L'enfant a souffert d'un préjudice physique dû au caractère inadéquat de la quantité ou de la qualité des aliments, de l'habillement, de la propreté du corps, des vêtements ainsi et du caractère dangereux des conditions de vie. Il doit y avoir une preuve ou des soupçons que les parents sont au moins partiellement responsables de la situation. »

usqu'à trois formes possibles), les caractéristiques de l'enfant et de son milieu de vie et les caractéristiques des adultes jouant le rôle de parent auprès de l'enfant. Des définitions cliniques, détaillées et uniformes des diverses formes de mauvais traitements étaient fournies aux intervenants à l'intérieur d'un guide de réponse aux questions. Les 814 intervenants qui ont participé à la collecte de données avaient également reçu trois heures de formation sur les objectifs de la recherche et l'utilisation du formulaire d'enquête.

Le taux de réponse a été de 86 %. Il a été calculé en comparant le nombre de signalements documentés dans le cadre de l'ÉIQ durant la période d'enquête au nombre de signalements reçus durant la même période.

Sujets de l'analyse

L'ÉIQ documente les 4 929 signalements retenus par la Direction de la protection de la jeunesse durant la période d'enquête (soit 4 774 enfants, un même enfant pouvant être signalé plus d'une fois). L'unité d'analyse retenue est l'enfant. Durant la période d'enquête, 140 enfants ont été signalés plus d'une fois, représentant 2,9 % de l'ensemble des signalements retenus. Ces signalements sont pris en compte dans la présente étude. Les enfants à plus d'un signalement ont été inclus dans le groupe dès qu'une situation de négligence a été identifiée comme indiquée dans le premier, deuxième ou troisième signalement.

Suite à l'évaluation par la Direction de la protection de la jeunesse, un signalement est jugé fondé, non fondé ou soupçonné. Le signalement de mauvais traitement s'est avéré fondé chez 2 965 enfants durant cette période, dont

- 1 778 enfants (60 %) aux prises avec une situation de négligence fondée (avec ou sans autre motif de protection) vivant dans 1 206 familles (moyenne de 1,47 enfants par famille), et
- 1 187 enfants (40 %) aux prises avec d'autres situations fondées de mauvais traitements (sans négligence) vivant dans 952 familles (moyenne de 1,25 enfants par famille).

Les résultats présentés dans cet article portent, selon les cas, sur les 1 778 enfants ou sur les 1 206 familles dont le signalement de négligence a été jugé fondé suite à l'évaluation de la situation par les intervenants. Dans ces cas fondés, l'intervenant dispose de preuves cliniques démontrant que la négligence s'est effectivement produite.

Le choix d'analyser les caractéristiques de tous les enfants négligés de toute, plutôt qu'un seul enfant par famille, s'appuie sur la volonté de traduire la réalité de ces enfants, qu'ils soient apparentés ou non. En effet, les caractéristiques des enfants négligés peuvent varier selon leur âge, leur condition physique, leur personnalité ou leur histoire personnelle et familiale, même s'ils vivent au moment de l'étude dans la même famille.

Analyses

Les analyses suivantes ont été réalisées :

1. Comparaison des structures familiales présentes dans la population générale aux structures des familles pour lesquelles un signalement de négligence s'est révélé fondé.
2. Description des différentes structures familiales auxquelles appartiennent les enfants dont le signalement de négligence s'est révélé fondé.
3. Comparaison par des tests de *chi* carré des problèmes des enfants et des parents et des caractéristiques socioéconomiques des familles dont le signalement de négligence s'est révélé fondé :
 - 3.1 entre l'ensemble des structures familiales ;
 - 3.2 entre les familles monoparentales avec chef féminin, selon la présence ou non des pères biologiques dans la vie de l'enfant.

Ces analyses ont été réalisées en fonction des structures familiales et non en fonction des caractéristiques individuelles des enfants nichés dans ces types de familles.

Résultats

Le tableau 1 présente les différences entre les structures familiales de la population générale comparativement à celles des enfants dont le signalement de négligence a été jugé fondé par les services de protection. Au Québec, seules les familles biparentales intactes sont sous-représentées dans les situations de négligence fondée (28 % comparativement à 70 % dans la population générale). Les familles biparentales recomposées et les familles monoparentales sont nettement sur-représentées (21 % de familles biparentales recomposées et 43 % de familles monoparentales parmi les familles signalées comparativement à 10 % et 20 % respectivement dans la population générale). Au Canada, plus de la moitié des situations de négligence fondée concerne des enfants vivant dans des familles monoparentales, alors que ces familles constituent 17 % de la population générale. Ainsi, les familles monoparentales sont davantage surreprésentées parmi les familles négligentes au Canada qu'au Québec.

La figure 1 illustre les proportions absolues et relatives des diverses structures familiales dans les situations de négligence fondée. Mis à part les familles « autres », un encadré gras identifie les structures où il y a présence paternelle, qu'il s'agisse d'un père biologique, adoptif ou d'un père substitut, et un encadré pointillé identifie les structures où il n'y a aucune présence paternelle. On voit d'abord que la moitié des familles négligentes sont biparentales. Quarante trois pourcent d'entre elles sont des familles recomposées, généralement formées d'une mère biologique et d'un père substitut. Dans une très forte proportion des cas, il y a un parent biologique non cohabitant qui s'ajoute aux adultes de la famille recomposée (68 % des familles avec mères biologiques et 73 % des familles avec pères biologiques). Les familles recomposées sont donc très souvent « tri-parentales ». Il existe 43 %

De façon systématique, s'il y avait deux parents dans la famille, le parent présentant les caractéristiques les plus enviables était considéré dans les analyses. Cette décision s'est appuyée sur l'objectif de maximiser la fiabilité des données en optant pour le risque de sous-estimer l'ampleur des difficultés vécus par les familles plutôt que pour le risque de les surestimer. C'est ainsi que, dans le cas où les deux parents ont un niveau de scolarité différent, on retiendra celui qui a le niveau le plus élevé. Ce procédé permet d'assurer une plus grande robustesse aux données.

Les structures familiales

Les structures familiales se définissent :

- 1) selon les adultes jouant le rôle de parents et cohabitant avec l'enfant négligé, i.e. le ou les adultes dont le rôle est d'assurer les soins quotidiens et continus nécessaires aux développements physique, social, cognitif et affectif de l'enfant. La qualité des soins n'est cependant pas pris en compte dans la présente analyse.
- 2) selon la présence ou non d'un parent biologique dans la vie de l'enfant mais ne cohabitant pas avec lui.

Ainsi :

- Une *famille biparentale* est considérée intacte si elle est composée des deux parents biologiques ou adoptifs cohabitant avec l'enfant.
- Une *famille biparentale* est considérée comme *recomposée* si elle comprend un parent biologique ou adoptif cohabitant avec l'enfant ainsi qu'un conjoint de l'autre sexe cohabitant. La famille recomposée sera dite *avec parent biologique non cohabitant* si cet adulte est présent dans la vie de l'enfant et avec parent biologique absent dans les autres cas.
- Une *famille* est considérée comme *monoparentale* si elle comprend un parent biologique ou adoptif jouant seul le rôle parent cohabitant. La famille monoparentale sera dite *avec parent biologique non cohabitant* si cet adulte est présent dans la vie de l'enfant et avec parent biologique absent dans les autres cas.
- Les *autres structures familiales* incluent les familles d'accueil, les familles homoparentales, les familles regroupant un parent biologique et un adulte autre que le conjoint ainsi que les familles où un ou deux adultes autres que les parents biologiques jouent le rôle de parent.

Il faut noter que la définition des structures familiales repose sur la situation observée lors de la cueillette des données. Elle ne tient pas compte de la durée de la vie conjugale, ni de la qualité de la relation, ni de l'existence éventuelle d'amoureux visiteurs non cohabitants des mères.

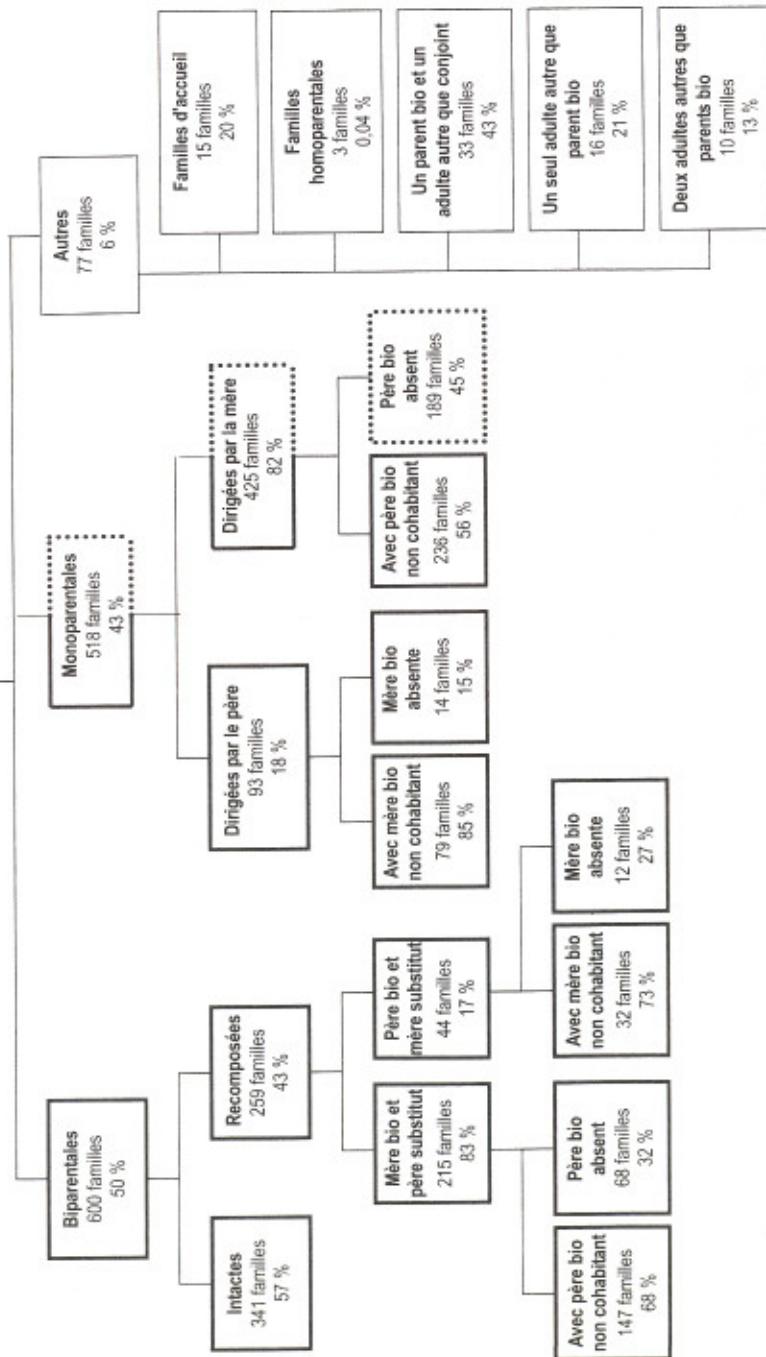


Figure 1. Distribution des différentes structures familiales parmi celles dont le signalement de négligence a été jugé fondé

Des données manquantes expliquent l'écart entre le total (1 206 familles) et la somme des cellules plus bas.
Analyse secondaire des données de l'ÉIQ (Tourigny et al., 2002)

TABLEAU 1. Comparaison entre la répartition des différentes structures familiales dans la population et celles dont le signalement de négligence a été jugé fondé par les services de protection (Québec et Canada).

Structures familiales	Population ¹	Familles d'enfants dont le signalement de négligence est fondé ^{2,5}	Population ³	Familles d'enfants dont le signalement de négligence est fondé ^{4,5}
Intactes	70%	28%	83%	23%
Recomposées	10%	21%		14%
Monoparentales	20%	43%	17%	53%

ources

- 1. Santé Québec (1998). Familles qui ont au moins un enfant de moins de 18 ans.
- 2. Étude sur l'incidence et les caractéristiques des situations d'abus, de négligence, d'abandon et de troubles de comportement sérieux signalées à la Direction de la protection de la jeunesse au Québec (2002).
- 3. Recensement, Statistique Canada (1996). Familles biparentales qui ont au moins un enfant de moins de 18 ans.
- 4. Canadian incidence study of reported child abuse and neglect: Final report (2001).
- 5. Le total est inférieur à 100 % à cause des autres structures familiales qui ne sont pas incluses dans ce tableau.

les familles négligentes qui sont monoparentales et elles sont en forte majorité dirigées par une mère (82 %) mais, dans 56 % des cas, le père biologique est toujours présent pour l'enfant bien qu'il ne cohabite pas avec lui. Lorsqu'elles sont dirigées par un père (18 %), la mère biologique est encore plus souvent présente bien que ne cohabitent pas (85 %). On peut donc observer que les familles monoparentales dirigées par le père sont très rarement de «vérifiables» familles monoparentales. Dans seulement 14 familles, la mère est absente de la vie de l'enfant.

Le tableau 2 présente les problèmes des enfants dont le signalement de négligence a été évalué comme fondé selon leur structure familiale. Afin de rendre compte le mieux possible de la présence ou de l'absence des pères, les familles monoparentales ont été distinguées entre elles selon le rôle du père, qu'il soit chef de famille, parent non cohabitant ou parent absent. On constate que les enfants négligés vivant dans des familles recomposées ont autant de problèmes que ceux de familles monoparentales dirigées par des hommes et davantage de problèmes que ceux vivant dans les autres structures familiales. Notamment, ils sont plus nombreux

vivre au moins un problème (76 % dans les familles recomposées comparativement à une variation de 59 % à 67 % dans les autres structures familiales)². Ils sont aussi plus nombreux à être confrontés à des difficultés liées aux

2. Les différences présentées dans le texte entre une structure familiale spécifique et les autres structures ont été vérifiées par une série de *khi-carré* deux par deux (ex. : familles recomposées et familles monoparentales dirigées par un homme, familles recomposées et familles intactes, etc.) ; $p = 0,05$.

troubles d'attention/hyperactivité (20 % dans les familles recomposées comparativement à une variation de 11 % à 14 % dans les autres structures familiales) et l'externalisation (i.e. troubles de comportement, troubles réactionnels, agressivité, opposition, impulsivité et manque de contrôle : 41 % dans les familles recomposées comparativement à une variation de 18 % à 35 % dans les autres structures familiales). Les enfants vivant dans des familles monoparentales dirigées par un homme sont, quant à eux, les plus nombreux à vivre des problèmes d'internalisation (i.e. dépression, anxiété, retrait social, isolement, timidité : 38 % dans les familles monoparentales avec pères comparativement à une variation de 18 % à 28 % dans les autres structures familiales).

Le tableau 3 porte, quant à lui, sur les caractéristiques socioéconomiques et les problèmes des parents dans les différentes structures familiales. Sur le plan des caractéristiques socioéconomiques, les familles monoparentales dirigées par les mères sont les plus pauvres financièrement: celles dont les pères sont absents sont les plus pauvres de toutes, suivies de celles où les pères sont encore présents dans la vie de l'enfant (88 % des familles monoparentales-mères avec pères absents et 78 % des familles monoparentales-mères avec pères présents mais non cohabitant sont pauvres, comparativement à une variation de 43 % à 60 % dans les autres structures familiales). Ces mères sont aussi les plus souvent exclues du marché du travail: plus de 80 % des familles monoparentales dirigées par des femmes n'ont pas de revenu d'emploi (87 % quand le père est absent et 82 % quand le père est non cohabitant, comparativement à une variation de 36 % à 49 % pour les autres structures familiales).

Enfin, les profils des parents chefs de familles monoparentales se distinguent selon le sexe du parent. Les pères monoparentaux semblent surtout aux prises avec des séparations difficiles, à cause des tensions découlant d'une séparation conjugale ou d'un conflit au sujet de la garde des enfants. Avec les familles recomposées, les pères monoparentaux sont les parents vivant le plus de conflit de garde (18 % des familles monoparentales-pères et 15 % des familles recomposées comparativement à une variation de 2 % à 13 % dans les autres structures familiales). Ces parents rencontrent aussi davantage de difficultés personnelles liées à une séparation ou un divorce que les autres (61 % des familles monoparentales-pères comparativement à une variation de 18 % et 48 % dans les autres structures familiales).

Quant aux mères monoparentales, que le père soit présent ou non, elles sont les plus isolées socialement (41 % des familles monoparentales-mères avec pères non cohabitant et 40 % des familles monoparentales-mères avec pères absents comparativement à une variation de 22 % à 29 % dans les autres structures familiales). Par contre, leur stress économique varie grandement selon que le père est présent ou non. En effet, les mères monoparentales dont le père de l'enfant est absent sont plus souvent aux prises avec des problèmes économiques que les autres mères monoparentales (56 % comparativement à 43 %).

le signalement de négligence a été jugé fondé par les services de protection (n=1 778 enfants)

	Familles intactes (N=582)	Familles recomposées (N=346)	Familles mono-pères (N=124)	Familles mono-mères (pères non cohabitant) (N=347)	Familles mono-mères (pères absents) (N=262)	Autres structures familiales (N=105)	Khi carré
Présence de problèmes individuels	341 (58.6)	264 (76.3)	84 (67.7)	231 (66.6)	156 (59.5)	62 (59.0)	35.282 ***
Problèmes de santé chroniques	51 (8.8)	37 (10.7)	3 (2.4)	41 (11.8)	30 (11.5)	6 (5.7)	13.229 *
Problèmes d'appreniassage	142 (24.4)	118 (34.1)	46 (37.1)	93 (26.8)	72 (27.5)	25 (23.8)	16.389 **
Déficit d'attention /hyperactivité	67 (11.5)	70 (20.2)	16 (12.6)	47 (13.5)	37 (14.1)	11 (10.5)	15.378 **
Problèmes psychiatriques	14 (2.4)	9 (2.6)	4 (3.2)	5 (1.4)	5 (1.9)	3 (2.9)	2.127 n.s.
Retard de développement	113 (19.4)	56 (16.2)	22 (17.7)	55 (15.9)	48 (18.3)	20 (19.0)	2.719 n.s.
Internalisation	115 (19.8)	97 (28.0)	47 (37.9)	83 (23.9)	48 (18.3)	24 (22.9)	26.806 ***
Externalisation	136 (23.4)	142 (41.0)	43 (34.7)	107 (30.8)	71 (27.1)	19 (18.1)	41.985 ***

* p ≤ 0.05 ; ** p ≤ 0.01 ; *** p ≤ 0.001

Des données manquantes expliquent l'écart entre le total (1 778 enfants) et la somme des fréquences par colonnes.
Analyse secondaire des données de l'EIQ (Tourigny et al., 2002)

Tel qu'illustre dans le tableau 4, les problèmes des enfants vivant dans des familles monoparentales avec chef féminin ne sont généralement pas plus fréquents selon la présence ou non du père. Les enfants dont les pères sont présents manifestent cependant plus de problèmes individuels (67 % quand le père est présent mais non cohabitant comparativement à 60 % quand le père est absent) et des problèmes d'internalisation (24 % comparativement à 18 %). Il est possible que cette situation soit imputable à la tension entre les parents.

TABLEAU 4. Nombres et pourcentages d'enfants de familles monoparentales dirigées par une femme présentant divers problèmes selon la présence ou non du père, parmi ceux dont le signalement de négligence a été jugé fondé par les services de protection (n=1 778 enfants)

	Familles monoparentales (pères non cohabitants) (N=236)	Familles monoparentales (pères absents) (N=189)	Khi carré
Présence de problèmes individuels	231 (66.6)	156 (59.5)	3.184 *
Problèmes de santé chroniques	41 (11.8)	30 (11.5)	.019 n.s.
Problèmes d'apprentissage	93 (26.8)	72 (27.5)	.035 n.s.
Déficit d'attention /hyperactivité	47 (13.5)	37 (14.1)	.042 n.s.
Problèmes psychiatriques	5 (1.4)	5 (1.9)	.202 n.s.
Retard de développement	55 (15.9)	48 (18.3)	.648 n.s.
Internalisation	83 (23.9)	48 (18.3)	2.772 *
Externalisation	107 (30.8)	71 (27.1)	1.008 n.s.

* p ≤ 0,05 ; ** p ≤ 0,01 ; *** p ≤ 0,001

Des données manquantes expliquent l'écart entre le total (1 778 enfants) et la somme des fréquences par colonnes.

Analyse secondaire des données de l'ÉIQ (Tourigny et al., 2002)

Enfin, le tableau 5 permet de comparer les familles monoparentales avec chef féminin selon que le père de l'enfant est présent ou non dans la vie de l'enfant. On constate que l'absence du père est associée à une situation économique plus difficile, soit à une plus grande fréquence de faible revenu (88 % de familles monoparentales-mères sont à faible revenu quand le père est absent comparativement à 78 % quand le père est non cohabitant) et de problèmes économiques (56 % comparativement à 42 %). On observe aussi que son absence est reliée à une plus grande fréquence d'activités criminelles de la mère (13 % comparativement à 8 %), et de problèmes de santé physique (17 % comparativement à 9 %). Sa présence est par ailleurs associée à des problèmes conjugaux reliés à la séparation ou au divorce (48 % comparativement à 28 %) et aux conflits de garde (11 % comparativement à 2 %). La nature des activités criminelles et des problèmes de santé physique n'a cependant pas été pas été identifiée dans le questionnaire.

TABLEAU 5. Nombres et pourcentages de parents présentant certaines caractéristiques socioéconomiques et certains problèmes selon la structure familiale, parmi celles dont le signalement a été jugé fondé par les services de protection (n=1 206 familles)

	Familles intactes (N=341)	Familles recomposées (N=259)	Familles mono-pères (N=93)	Familles mono-mères (pères non cohabitants) (N=236)	Familles mono-mères (pères absents) (N=189)	Autres structures familiales (N=77)	Khi carré (niveau de signification)
Caractéristiques socioéconomiques							
Revenu annuel de moins de 15 000 \$ ou aide sociale	93 (42.7)	88 (53.3)	36 (54.5)	140 (78.2)	133 (88.1)	30 (60.0)	105.690 ***
Scolarité moins que le secondaire 5	104 (55.9)	66 (57.4)	40 (70.2)	93 (64.1)	87 (72.5)	20 (54.1)	12.478 *
Exclusion du marché du travail	141 (43.3)	87 (36.4)	45 (63.6)	191 (82.3)	159 (87.4)	33 (49.3)	200.364 ***
Problèmes des parents							
Présence de problèmes individuels	282 (82.9)	224 (88.5)	82 (88.2)	215 (91.1)	168 (89.4)	57 (74.0)	20.793 ***
Problèmes économiques	146 (42.9)	119 (46.9)	44 (47.3)	101 (42.8)	105 (55.9)	25 (32.5)	15.302 **
Isolation social	97 (28.5)	73 (28.9)	24 (25.8)	96 (40.7)	76 (40.4)	17 (22.1)	22.321 ***
Retard mental	32 (9.4)	13 (5.1)	2 (2.2)	8 (3.4)	9 (4.8)	2 (2.6)	15.389 **
Activités criminelles	64 (18.8)	57 (22.4)	14 (15.1)	18 (7.6)	24 (12.8)	5 (6.5)	29.486 ***
Problèmes de santé mentale	94 (27.6)	73 (28.7)	16 (17.2)	66 (28.0)	56 (29.8)	17 (22.1)	6.766 n.s.
Problèmes de santé physique	63 (18.5)	40 (15.7)	10 (10.8)	22 (9.3)	31 (16.5)	13 (16.9)	11.212 *
Séparation /divorce	60 (17.6)	101 (39.8)	57 (61.3)	113 (47.9)	53 (28.2)	14 (18.2)	107.466 ***
Violence conjugale	122 (35.9)	94 (37.0)	3 (3.2)	73 (30.5)	47 (25.0)	11 (14.3)	55.054 ***
Conflit de garde	11 (3.2)	38 (15.0)	16 (17.8)	25 (10.8)	3 (1.6)	10 (13.2)	49.649 ***

* p ≤ 0,05 ; ** p ≤ 0,01 ; *** p ≤ 0,001

Des données manquantes expliquent l'écart entre le total (1 206 familles) et la somme des fréquences par colonnes.

Dans le cas où la famille comprend deux parents, celui dont la caractéristique est la plus favorable a été retenu.

Analyse secondaire des données de l'ÉIQ (Tourigny et al., 2002)

retenir pour évaluation les enfants signalés qui sont nichés dans une famille monoparentale, à cause de la vulnérabilité perçue plus grande de ces familles. En effet, une étude de Egan-Sage et Carpenter (1999) montrait que les signalements d'enfants anglais dont les parents mariés cohabitaient étaient significativement moins susceptibles d'être retenus que ceux vivant avec un beau-père, un conjoint de la mère, avec une mère monoparentale ou dont les parents n'étaient pas mariés. Selon les auteurs, ces enfants semblaient donc perçus par les intervenants comme vivant dans un environnement plus stable où le risque d'abus était moindre. La situation n'est cependant pas la même au Québec, car les intervenants ne retiennent pas davantage les signalements des familles monoparentales et recomposées : en effet, le pourcentage de signalements retenus par les intervenants parmi les signalements reçus n'est pas plus important quand ils concernent une famille monoparentale (Tourigny et al., 2002). Même si les intervenants ne retiennent pas davantage les signalements des familles monoparentales que ceux des familles biparentales, ils reçoivent, toutes proportions gardées, plus de signalements de familles monoparentales : ce phénomène est peut-être imputable à l'inquiétude plus grande suscitée par ce type de famille dans la population.

D'une manière plus spécifique, les résultats soulignent en outre la présence des figures paternelles au sein des familles négligentes (figure 1). Au Québec, les familles monoparentales aux prises avec la négligence et dirigées par des hommes (18 %) sont plus nombreuses que dans la population générale, où 3 % seulement des familles monoparentales sont dirigées par des hommes (Statistique Canada, 1996). Les résultats permettent aussi de documenter une dimension occultée des statistiques habituelles : l'ampleur de la présence des pères impliqués dans la vie des enfants négligés mais ne cohabitent pas avec eux. Selon Hernandez et Brandon (2002), même pour la population générale, il existe peu d'informations sur les pères biologiques qui ne cohabitent pas avec leur enfant parce ce que les recensements et les enquêtes demandent rarement aux hommes s'ils ont eu des enfants qui ne résident pas avec eux. Pourtant, de nombreux enfants vivant avec une mère monoparentale ou dans une famille recomposée ont un père biologique vivant ailleurs (Hofferth et al., 2002). De plus, les pères biologiques d'enfants négligés issus d'une famille monoparentale sont plus souvent absents que dans la population générale. En effet, les pères sont absents de la vie de 32 % des enfants vivant avec leur mère au sein d'une famille recomposée et de 45 % de ceux vivant seulement avec leur mère, alors que seulement 15 % des enfants de la population générale ne voient jamais leur père suite à une séparation (Marcil-Gratton & Le Bourdais, 1999).

La grande vulnérabilité des familles monoparentales dirigées par des femmes

De toutes les familles négligentes, les familles monoparentales dirigées par des femmes sont les plus touchées par des conditions socioéconomiques difficiles. Le faible revenu, la faible scolarité et l'exclusion du marché du travail définissent une situation de pauvreté économique et sociale, c'est-à-dire une insuffisance de ressources pour répondre aux besoins matériels de la famille et pour s'intégrer socialement. La pauvreté économique et sociale des familles monoparentales avec chef féminin est encore plus grande quand le père est absent. Comme il s'agit de la

TABLEAU 5. Nombres et pourcentages de mères cheffes de familles monoparentales présentant certaines caractéristiques socioéconomiques et certains problèmes selon la présence ou non du père, parmi celles dont le signalement de négligence a été jugé fondé par les services de protection (n=1 206 familles)

	Familles mono-mères (pères non cohabitant) (N=236)	Familles mono-mères (pères absents) (N=189)	Khi carré (niveau de signification)
Caractéristiques socioéconomiques			
Revenu annuel de moins de 15 000 \$ ou aide sociale	140 (78.2)	133 (88.1)	5.581 *
Scolarité moins que le secondaire 5	93 (64.1)	87 (72.5)	2.107 n.s.
Exclusion du marché du travail	191 (82.3)	159 (87.4)	1.978 n.s.
Problèmes vécus par les parents			
Présence de problèmes individuels	215 (91.1)	168 (89.4)	.325 n.s.
Problèmes économiques	101 (42.8)	105 (55.9)	7.139 **
Isolement social	96 (40.7)	76 (40.4)	.003 n.s.
Retard mental	8 (3.4)	9 (4.8)	.531 n.s.
Activités criminelles	18 (7.6)	24 (12.8)	3.096 **
Problèmes de santé mentale	66 (28.0)	56 (29.8)	.169 n.s.
Problèmes de santé physique	22 (9.3)	31 (16.5)	4.915 *
Séparation / divorce	113 (47.9)	53 (28.2)	17.029 ***
Violence conjugale	73 (30.5)	47 (25.0)	1.573 n.s.
Conflit de garde	25 (10.8)	3 (1.6)	14.150 ***

*p ≤ 0,05 ; **p ≤ 0,01 ; ***p ≤ 0,001

Des données manquantes expliquent l'écart entre le total (1 206 familles) et la somme des fréquences par colonnes.

Analyse secondaire des données de l'ÉIQ (Tourigny et al., 2002)

Discussion

Comparaison entre la population générale et les familles aux prises avec la négligence

Les résultats montrent clairement que les structures des familles dont le signalement de négligence s'est révélé fondé (tableau 1) se distinguent de celles de la population générale. Notamment, les familles monoparentales y sont surreprésentées et les familles biparentales intactes sous-représentées. Cette constatation pourrait être imputable à la propension plus grande des intervenants à

la considération de la présence ou de l'absence du parent biologique non cohabitant raffine notre compréhension de la réalité familiale des enfants vivant au sein de familles recomposées et de familles monoparentales. Bref, une meilleure connaissance de la négligence, de ses causes et de son traitement passe nécessairement par l'étude de cette diversité. Une attention particulière devrait être apportée à des analyses comparatives selon les structures familiales.

Où sont donc les pères dans l'intervention?

Comme nous l'avons vu, les pères sont beaucoup plus présents dans les situations de négligence que ne le suggèrent les écrits scientifiques, et ce même dans les familles monoparentales dirigées par des femmes. On peut de plus penser que cette constatation sous-estime la réalité : en effet, comme l'identification et la description des pères étaient faites par les intervenants, il est possible que certains pères présents n'aient pas été identifiés parce que les intervenants n'ont pas été informés de leur présence et n'ont pas poussé l'investigation en ce sens. Malgré l'importance de la présence des pères dans la vie des enfants, les services de protection se concentrent sur les mères, tout en ignorant ou en évitant les pères biologiques et les pères substituts (National Child Welfare Resource Center for Family-Centered Practice, 2002 ; O'Hagan, 1997). Par méconnaissance de cette clientèle, l'action auprès des hommes impliqués directement ou indirectement dans des situations de mauvais traitements est peu fréquente, peu adaptée à leur réalité et soumise à de nombreux stéréotypes et préjugés (Dulac, 2001 ; Leashore, 1997 ; Taylor & Daniel, 2000).

Selon O'Hagan (1997), bien qu'elle puisse se justifier dans certaines situations, telle éviter d'être seul avec un homme potentiellement agressif, cette marginalisation des pères soulève divers problèmes. La mère doit d'abord assurer le relais de l'information entre les services de protection et son conjoint : ce rôle peut s'avérer inconfortable ou même risqué, surtout si le partenaire est soupçonné d'être l'auteur de mauvais traitements. L'efficacité des services peut aussi être affectée, car même si les hommes sont marginalisés dans l'intervention, ils restent très influents dans la qualité des soins et de la protection offerts à l'enfant. Il serait donc rarement dans l'intérêt de l'enfant d'éviter d'intervenir auprès des hommes car leur protection est ainsi plus difficile à assurer. En effet, selon Taylor et Daniel (2000), si le père constitue un atout pour la protection de l'enfant, cette source de soutien potentielle est perdue ; à l'inverse, si le père constitue une menace pour l'enfant, les risques peuvent être augmentés par l'ignorance de la nature des conduites à risque, de leur cible et de leur contexte.

Forces et limites de l'étude

Les analyses secondaires présentées dans cet article présente certains avantages. Notamment, elles ont permis de dresser un portrait des structures des familles aux prises avec la négligence qui rende compte de toutes les figures parentales présentes auprès des enfants et non seulement, comme le font les statistiques habituelles, des adultes cohabitant avec eux. L'étude originale ÉIQ

structure familiale la plus ciblée par l'intervention de protection, le développement de programmes répondant aux nombreux besoins de ces familles permettrait de protéger plus adéquatement les enfants.

L'importance de la pauvreté chez les familles négligentes, tout particulièrement chez les familles monoparentales dirigées par une femme, montre enfin qu'il est essentiel de s'attaquer aux effets négatifs de l'appauvrissement au niveau sociétal si l'on veut diminuer l'incidence des mauvais traitements envers les enfants. En effet, selon le National Research Council (1993), les familles monoparentales, surtout celles qui sont dirigées par une femme, vivent généralement dans la pauvreté et la relation entre la structure familiale et les mauvais traitements est difficilement dissociable avec la situation de pauvreté.

Représenter la notion de familles négligentes

Les réalités ne sont pas homogènes, même au sein de la traditionnelle distinction « biparentalité / monoparentalité » (Hofferth et al., 2002). Les situations de négligence s'avèrent fort différentes selon les structures familiales. Prenons l'exemple de la pauvreté. Cette caractéristique est la plus associée à la négligence (Crittenden, 1999 ; Garbarino & Collins, 1999 ; Nelson, Saunders & Landsman, 1993 ; Schumacher, et al., 2001). Les résultats de la présente étude soulignent cependant des variations importantes selon les structures familiales, notamment au sein des familles monoparentales, tant sur le faible revenu, la faible scolarité que sur l'exclusion du marché du travail : celles dirigées par une femme mais dont le père de l'enfant est absent sont aux prises avec les difficultés les plus importantes, celles dirigées par une femme mais dont le père de l'enfant est présent vivent un peu moins de détresse économique alors que celles dirigées par des hommes sont en meilleure position, même si leurs difficultés sont réelles (voir tableau 3). La seule exception concerne le faible niveau de scolarité des pères chefs de familles monoparentales qui est plus fréquent que celui des mères chefs de familles monoparentale dans le cas où le père est présent.

Quand on distingue les familles monoparentales avec chef féminin selon que le père de l'enfant est présent ou non, on constate cependant que la présence du père a des conséquences à la fois positives et négatives pour la mère et pour l'enfant : si cette présence est reliée à de meilleures conditions de vie de la mère et à une fréquence moins grande de problèmes de santé physique et d'activités criminelles (ces problèmes découlant peut-être des conditions de vie plus difficiles), elle est aussi associée à des tensions résultant de la séparation et des conflits de garde de l'enfant et à une plus grande fréquence de problèmes et de comportements d'internalisation chez ce dernier. Les données de l'étude d'incidence québécoise nous laissent ainsi deviner, même si elles ne portent pas sur la qualité de présence du père, que cette présence peut avoir des avantages et des inconvénients.

Les structures familiales devraient donc être distinguées davantage. Les familles négligentes ont des caractéristiques différentes selon qu'elles sont intactes, recomposées, monoparentales dirigées par un homme ou par une femme. De plus,

conséquence un défi de taille. Il est possible, par exemple, que les pères vivent des difficultés aussi grandes que les mères et que leur implication augmente l'investissement requis par les intervenants. Il est aussi possible que leur implication exige une réorientation du mode d'intervention pour tenir compte de leur rôle comme parent. Ce défi mérite cependant d'être relevé considérant l'importance de leur présence et le rôle positif ou négatif qu'ils peuvent jouer dans le développement et les soins de leur enfant.

Références

- Allen, C.M., & Epperson, D.L. (1993). Perpetrator gender and type of child maltreatment: Overcoming limited conceptualizations and obtaining representative samples. *Child Welfare League of America*, 72(6), 543-554.
- Baumrind, D. (1994). The social context of child maltreatment. *Family Relations*, 43, 360-368.
- Belsky, J. (1993). Etiology of child maltreatment: A developmental-ecological analysis. *Psychological Bulletin*, 114(3), 413-434.
- Biller, H.B., & Solomon, R.S. (1986). *Child Maltreatment and Paternal Deprivation: A manifesto for research, prevention, and treatment*. Lexington: Lexington Books.
- Blanchard, D., Bouchard, C., Hélie, S., & Mayer, M. (2002). Rubrique de l'observatoire. *Gravité*, 60, 2-3.
- Coulton, C.J., Korbin, J.E., Su, M., & Chow, J. (1995). Community level factors and child maltreatment. *Child Development*, 66, 1262-1276.
- Crittenden, P.M. (1999). Child neglect: causes and contributions. In H. Dubowitz (ed.), *Neglected Children: research, practice, and policy* (pp. 47-68). Thousand Oaks: Sage.
- Daly, M., & Wilson, M.I. (1996). Violence against stepchildren. *Current directions in Psychological Science*, 5, 77-81.
- Daly, M., & Wilson, M.I. (1999). *The truth about Cinderella*. New Haven: Yale University Press.
- Dubowitz, H. (1999). The families of neglected children. In M. E. Lamb (ed.), *Parenting and child development in "nontraditional" families* (pp.327-345).
- and child neglect. *Archives of Pediatric and Adolescent Medicine*, 154, 135-141.
- Dubowitz, H., Black, M., Starr, R.H., & Zuravin, S. (1993). A conceptual definition of child neglect. *Criminal Justice and Behavior*, 20, 8-26.
- Dulac, G. (2001). Les stéréotypes sociaux sur les rôles et l'implication des pères dans les services à la famille. *Défi Jeunesse*, 7(2), 26-32.
- Egan-Sage, E., & Carpenter, J. (1999). Family characteristics of children in cases of alleged abuse and neglect. *Child Abuse Review*, 8, 301-313.
- Egeland, B., Jacobvitz, D., & Sroufe, A. (1988). Breaking the cycle of abuse. *Child Development*, 59, 1080-1088.
- Garbarino, J., & Collins, C.C. (1999). Child neglect: the family with a hole in the middle. In H. Dubowitz (ed.), *Neglected Children: research, practice, and policy* (pp 1-23). Thousand Oaks: Sage.
- Gaudin, J.M., Jr. (1993). *Child neglect: A guide for intervention*. Washington, DC: Westover Consultants.
- Hernandez, D.J., & Brandon, P.D. (2002). Who are the fathers of today? In C.S Tamis-LeMonda & N. Cabrera (eds.), *Handbook of father involvement. Multidisciplinary Perspectives* (pp.33-62). Mahwah, NJ: Erlbaum.
- Hofferth, S.L., Stueve, J.L., Pleck, J., & Blanchi, S. (2002). The demography of fathers: What fathers do. In C.S Tamis-LeMonda & N. Cabrera (eds.), *Handbook of father involvement. Multidisciplinary Perspectives* (pp.63-90). Mahwah, NJ: Erlbaum.
- Jones, E.D., & McCurdy, K. (1992). The links between types of maltreatment and characteristics of children.

présentait elle-même des avantages tels la couverture de la très grande majorité des signalements pour la période à l'étude, la profondeur et la qualité de l'information recueillie concernant les enfants signalés et les situations rapportées, et le recours à des catégories cliniques des mauvais traitements plutôt qu'à des définitions légales (Tourigny et al., 2002).

Par contre, l'enquête originale ÉIQ s'intéressait avant tout aux enfants signalés, plusieurs informations relatives aux parents ne sont pas disponibles. Ainsi, nous ne disposons d'aucune information sur la durée du statut de monoparentalité ou de biparentalité des familles, sur les amoureux non cohabitant des mères, ni sur la fréquence de visite du parent non cohabitant. Quant aux informations sur les caractéristiques des adultes, elles se limitent aux facteurs défavorables au bien-être des enfants (ex. : problèmes personnels) ; rien n'est disponible sur les facteurs de protection. Aussi, les écrits scientifiques soulignent bien que la présence du père n'est pas la seule dimension à considérer dans la compréhension de son rôle. L'engagement paternel se définit aussi par la qualité des soins apportés, du soutien offert, de l'enseignement prodigué, etc. (Lamb, 1995 ; Lamb, Pleck & Levine, 1985 ; Radin et Russell, 1983 ; Turcotte, Dubeau, Boitier et Paquette, 2001). L'ÉIQ n'offrant aucune information sur la nature de la présence paternelle, on ne peut juger la qualité de l'engagement des hommes présents dans les situations de négligence, ni savoir s'ils s'avèrent une menace ou une protection pour les enfants. Enfin, l'étude s'appuie sur le jugement professionnel des intervenants qui ont évalué les situations de négligence et qui ont documenté les problèmes des enfants et des parents. Même si les évaluations des différentes formes de mauvais traitements sont basées sur des définitions cliniques précises, elles s'appuient en partie sur la subjectivité des intervenants. Il est ainsi possible que l'opérationnalisation de la notion de « père absent » surestime le désengagement des hommes de la vie de leur enfant car elle se base sur l'enquête des services de protection, qui par ailleurs tendent à ignorer ou éviter les figures paternelles (National Child Welfare Resource Center for Family-Centered Practice, 2002 ; O'Hagan, 1997).

Conclusion

En s'intéressant aux caractéristiques de toutes les figures parentales biologiques ou non, cohabitant ou non) gravitant autour des enfants négligés, la présente étude montre que les hommes sont nettement plus présents dans ces situations que ne le suggèrent les écrits scientifiques antérieurs. Les résultats soulignent en outre que les caractéristiques des familles sont différentes selon la structure familiale (ex. : pauvreté, scolarisation, problèmes individuels des enfants et les parents). La distinction selon les structures familiales semble donc une piste intéressante pour dresser un portrait plus exact et plus nuancé des situations de négligence.

Les résultats de cette analyse soulèvent des enjeux importants pour l'intervention sociale auprès des familles dont le signalement de négligence s'avère fondé. En effet, l'intervention auprès des pères qui gravitent autour de l'enfant est leur implication plus grande dans l'intervention constitue en

Statistique Canada (1996). *Recensement*. Ottawa: Gouvernement du Canada.

Swift, K. (1995). An outrage to common decency: Historical perspectives on child neglect. *Child Welfare*, 74(1), 71-91.

Taylor, J., & Daniel, B. (2000). The rhetoric us the reality in child care and protection: ideology and practice in working with fathers. *Journal of Advanced Nursing*, 31 (1), 12-19.

Tomison, A.M. (1996). *Child maltreatment and family structure*. Melbourne: Australian Institute of Family Studies.

Tourigny, M., Mayer, M., Wright, J., Lavergne, C., Trocmé, N., Hélie, S. et al. (2002). *Étude sur l'incidence et les caractéristiques des situations d'abus, de négligence, d'abandon et de troubles de comportement sérieux signalés à la Direction de la protection de la jeunesse au Québec (ÉIQ)*. Montréal, QC: Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales (CLIPP).

Trocmé, N., MacLaurin, B., Fallon, B., Daciuk, J., Billingsley, D., Tourigny, et al. (2001). *Canadian incidence study of reported child abuse and neglect: Final report*. Ottawa, ON: Minister of Public Works and Government Services Canada.

Turcotte, G., Dubeau, D., Bolté, C., & Paquette, D. (2001). Pourquoi certains pères sont-ils plus engagés que d'autres auprès de leurs enfants? Une revue des déterminants de l'engagement paternel. *Revue canadienne de psycho-éducation*, 30(1), 65-91.

Lacharité, C. (2001). Comprendre les pères de milieux défavorisés. In Direction de la santé publique (ed.), *Présences de pères* (pp.57-61). Montréal: Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre.

Lacharité, C., & Robidoux, S. (1996). La qualité de la relation conjugale, le soutien du conjoint et la détresse parentale des mères négligentes ou à risque sur le plan psychosocial. In R. Tessier, G.M. Tarabulsy, & L.S. Éthier (eds.), *Dimensions de la maltraitance* (pp.67-87). Sainte-Foy, QC: Presses de l'Université du Québec.

Lamb, M.E. (1995). The changing roles of fathers. In J.L. Shapiro, M.J. Diamond & M. Greenberg (eds.), *Becoming a father* (pp. 18-35). New York: Springer.

Lamb, M.E., Pleck, J.H., & Levine, J.A. (1985). The role of the father in child development. The effects of increased paternal involvement. In B.S. Lahey & E. Kazdin (eds.), *Advances in clinical child psychology* (pp. 229-265). New York: Plenum.

Leashore, B.R. (1997). African american men, child welfare, and permanency planning. In G.R. Anderson, A.S. Ryan, & B.R. Leashore (eds.), *The challenge of permanency planning in a multicultural society* (pp. 39-48). Binghamton, NY: Haworth Press.

Macdonald, G. (2001). *Effective interventions for child abuse and neglect*. Chichester: Wiley.

Martin, J. (1983). Maternal and paternal abuse of children: Theoretical and research perspectives. In M. Finkelhor (ed.), *The Dark Side of Families* (pp. 293-304). Beverly Hills, CA: Sage.

Marcil-Gratton, N. & Le Bourdais, C. (1999). *Garde des enfants, droits de visite et pension alimentaire: Résultats tirés de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*. Montréal: Université de Montréal.

Minty, B., & Pattinson, G (1994). The nature of child neglect. *British Journal of social work*, 24, 733-747.

National Research Council (1993). *Understanding child abuse and neglect*.

Washington, DC: National Academy Press.

National Child Welfare Resource Center for Family-Centered Practice (2002). *Father Involvement in Child Welfare: Estrangement and Reconciliation. Best Practice Next Practice*, Summer Issue, 1-7.

Nelson, K.E., Saunders, E.J., & Lansman, M.J. (1993). Chronic child neglect in perspective. *Social Work*, 38 (6), 661-671.

O'Hagan, K. (1997). The problem of engaging men in child protection work. *British Journal of Social Work*, 27 (1), 25-42.

Pearson, L., Laurendeau, M.-C., & Chamberland, C. (2001). Context, contributing factors, and consequences. In I. Prilleltensky, G. Nelson, & L. Pearson (eds.), *Promoting family wellness and preventing child maltreatment* (41-123). Toronto: University of Toronto.

Polansky, N.A., Chalmers, M.A., Buttenwieser, E., & Williams, D.P. (1981). *Damaged parents: An anatomy of child neglect*. Chicago, IL: The University of Chicago Press.

Quinton, D., Rutter, M., & Liddle, C. (1984). Institutional rearing, parenting difficulties, and marital support. *Psychological Medicine*, 14, 107-124.

Radhakrishna, A., Bou-Saada, I.E., Hunter, W.M., Catellier, D.J., & Kotch, J.B. (2001). Are father surrogates a risk factor for child maltreatment? *Child Maltreatment*, 6 (4), 281-289.

Radin, N., & Russel, G. (1983). Increased father participation and child outcomes. Dans M. E. Lamb & A. Sagi (Eds.), *Fatherhood and family policy* (pp. 191-218). Hillsdale: Erlbaum.

Schumacher, J. A., Slep, Smith A. M., & Heyman, R. E. (2001). Risk factors for child neglect. *Agression and Violent Behavior*, 6, 2-3, 231-254.

Sedlack, A.J., & Broadhurst, D.D. (1996). *Third annual incidence study of child abuse and neglect. Final report*. Washington, DC: US Department of Health and Human Services.